

La validation que le Conseil et le CCU doivent faire est à savoir s'il s'agit bien d'une dérogation mineure.

La demande respecte les objectifs du *Règlement sur le plan d'urbanisme* ;

L'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande une dérogation ;

La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

La dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;

La dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;

La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général ;

La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte au bien-être général ;

Si les travaux sont en cours ou déjà exécutés, ces travaux ont été effectués de bonne foi ;

La dérogation a un caractère mineur.

The validation that the Council and CCU need to do is whether this is indeed a Minor Derogation.

The application respects the objectives of the *Planning Administration By-Law*;

Application of the by-law would create serious damages for the applicant;

The minor exemption does not affect the enjoyment of property rights by the owners of neighbouring buildings;

The minor exemption does not exacerbate public safety risks;

The minor exemption does not exacerbate public health risks;

The minor exemption does not affect the quality of the environment;

The minor exemption does not affect general well-being;

If work is in progress or has already been completed, this work was done in good faith;

The exemption is minor in nature.

Lotissement 2018-008 articles 38 et 42

38. Superficie et dimensions des lots

La superficie minimale et les dimensions minimales des lots sont prescrites selon les zones du plan de zonage aux grilles des spécifications des usages et des normes annexées au *Règlement de zonage*, lesquelles font partie intégrante du présent règlement.

42. Dispositions générales

Un lot dérogatoire est protégé par droits acquis si la superficie et les dimensions du lot étaient conformes au règlement en vigueur lors de sa constitution ou créé avant la première réglementation applicable.

Administration 2018-010 article 38

38. Conditions d'émission du permis de construction

4) le terrain sur lequel doit être érigée chaque construction projetée de 20 m² et plus, ne forme un ou plusieurs lots distincts sur les plans officiels du cadastre, qui sont conformes au règlement de lotissement de la Municipalité ou qui, s'ils n'y sont pas conformes, sont protégés par des droits acquis ;



Subdivision By-law 2018-008

38. Area and Dimensions

The minimum lot area and dimensions are prescribed in the Uses and Standards Specification Grids annexed to the Zoning By-Law and are an integral part of the present By-Law.

42. General Provisions

A derogatory lot is protected by acquired rights, if the surface and the dimensions of the lot were in conformity with the By-Law in force at the time of its constitution or before the first applicable By-Law.

Planning Administration By-law 2018-010

38. Conditions to Issue a Construction Permit

4) the property on which each projected building of 20 m² or more, must form one or more distinct lots on the official cadastral plans, which conform to the Subdivision By-Law of the Municipality or which, if they are not in conformity, are protected by acquired rights;

Grid V-19

Motif de la demande par les propriétaires: / Motive for the request by the owners

Permettre de réduire la superficie minimale de la zone V-19 de 10 000 mètres carrée à 7 805,40 mètres carrés pour ainsi permettre la construction d'une résidence unifamiliale. Actuellement le terrain est bornée par la route et un seul autre propriétaire et celui ne souhaite pas lui vendre de terrain.

To allow the minimum surface area of zone V-19 to be reduced from 10,000 square metres to 7,805.40 square metres, in order to permit the construction of a single-family residence. At this time, the land is bounded by the road and only one other owner, who does not wish to sell him any land.